

Image not found or type unknown



## Subvention d'une association versé à une autre association

Par irabazle, le 24/02/2016 à 11:02

Bonjour,

je voudrais savoir l'ART de loi qui régie l'accord qu'une association de camping puisse avoir le droit de verser une subvention à une autre association à l'intérieur du même camping (comité des fêtes), l'association donatrice est-elle en droit de demander les comptes financiers en fin d'année et les statuts de ce comité des fêtes interne au camping ? et pour finir doit-il remplir un dossier de demande officielle de subvention annuelle auprès de l'association donatrice ?

merci pour vos réponses,

bien à vous,

Cordialement